



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RECONSTRUCTION :
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE
PAR L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)
POUR LES LOGEMENTS SINISTRÉS**

Arras, le 22 avril 2025

À la suite des inondations survenues dans le département du Pas-de-Calais en fin d'année 2023 et début d'année 2024, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a mis en place à depuis le 1^{er} septembre 2024, à la demande du préfet du Pas-de-Calais, un dispositif exceptionnel d'aide financière à destination des propriétaires occupants et bailleurs, afin de réhabiliter leur logement sinistré.

Ce dispositif permet d'attribuer une aide financière aux propriétaires de résidences principales dont le bien a été sinistré sur l'une des 316 communes reconnues en état de catastrophe naturelle, consécutivement aux inondations subies entre le 14 novembre 2023 et le 7 mars 2024.

Le montant de dépenses des travaux subventionnables correspond au montant de travaux non pris en charge par l'assurance (reste à charge après déduction de l'indemnisation de l'assurance) et après déduction d'un éventuel financement de l'équipement de l'habitation contre les inondations au titre du fonds Barnier, tels que les batardeaux par exemple.

À ce jour, 331 ménages ont manifesté un intérêt pour le dispositif. 117 dossiers sont en cours de traitement et 48 ont fait l'objet d'une demande de subvention agréée par la délégation locale de l'Anah, dont le montant moyen s'élève à environ 6 691 € par logement.

Ces résultats restent modestes au regard des presque 6 000 habitations sinistrées. **Ce dispositif peut utilement intervenir pour compléter l'indemnisation de l'assurance et/ou les travaux de protection financés par le programme MIRAPI (mieux protéger après inondations). Il faut souligner que les travaux pris en compte sont ceux déjà réalisés ou à venir.**

Les propriétaires répondant à ces conditions sont invités à renseigner le formulaire sur la plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>. Ils seront ensuite contactés par l'opérateur CITÉMÉTRIE, afin de les accompagner et de les aider à réaliser leur demande d'aide financière auprès de l'ANAH.

**Service Départemental
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

En cas de difficulté d'accès à internet, les propriétaires peuvent également contacter directement CITÉMÉTRIE au 03 21 16 99 44 en indiquant leur souhait d'être informés et accompagnés sur le dispositif d'aide relatif aux inondations.

Par ailleurs, l'ensemble des informations et des contacts utiles relatifs aux dispositifs post-inondations sont disponibles au sein d'une rubrique dédiée sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>.

Aide financière de l'ANAH aux travaux sur les logements sinistrés

Suite aux inondations survenues dans le Pas-De-Calais fin novembre 2023 et début 2024, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) met en place un dispositif exceptionnel d'aide financière

↳ Pour qui ?

Propriétaire occupant ou bailleur sinistré par les inondations sur l'une des 315 communes reconnues catastrophe naturelle

↳ Pour quoi ?

Travaux de rénovation du logement **déjà réalisés ou non** suite aux inondations et effectués par une entreprise. Le logement doit être une résidence principale

↳ Combien ?

Selon le niveau de ressources du propriétaire, l'aide de l'Anah peut atteindre 90% du montant des travaux (après déduction de l'indemnité de l'assurance et prise en compte du fonds "Barnier")



↳ Comment ?

- Se rendre sur démarches-simplifiées (ci-dessous) et compléter le formulaire et/ou
- Contacter par téléphone l'opérateur "Citémétrie" pour étudier votre éligibilité et vous accompagner

Contact :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>



03-21-16-99-44

